

LA GAZETTE DU S.M.L.R.

CFE CGC METALLURGIE

BULLETIN D'INFORMATION N° 29 AUTOMNE 2022

Mes congés payés de toutes natures

Il y en a pléthore et pour ne citer que les principaux qui rentrent dans le cadre du travail

- Le **congé payé** ...
- Le **congé** individuel de formation. (Projet de Transition Professionnelle)...
- Le **congé** formation économique, sociale et syndicale. …
- Le **congé** maladie
- Le **congé** maternité / paternité
- Le **congé** familiale (Mariage / Naissance / Décès / Enfant malade…)

Le plus célèbre, 2,5 jours par mois cagnottés pour pouvoir prendre 5 semaines de repos par année complète d'activité (du 1er juin au 31 mai) !

À noter : la loi Travail du 8 août 2016 a introduit la possibilité de prendre des congés dès l'embauche, sans attendre l'ouverture des droits. (Sous conditions). En revanche, un employeur ne peut imposer au salarié de prendre des congés payés par anticipation. De la même manière, un salarié ne peut pas exiger de prendre ses congés par anticipation (rép. min. n° 132189 du 7 juillet 2019)

Bon à savoir : le salarié qui **ne respecte pas** les dates de début et de fin des congés payés commet une faute de nature à justifier une **sanction, voire un licenciement** pour cause réelle et sérieuse ou faute grave.

Le CPF ou projet de transition professionnelle est ouvert aux salariés titulaires d'un CDI ou d'un CDD justifiant d'une ancienneté professionnelle (article D. 6323-9 du Code du travail) mais également aux salariés intérimaires depuis l'ordonnance n° 2019-861 du 21 août 2019 (article L. 6323-17-1 du Code du travail modifié). Le dispositif du CPF de transition professionnelle permet au salarié de prendre un congé spécifique lorsque la **formation est suivie totalement ou partiellement sur le temps de travail.**
Si le projet du salarié est accepté par la commissions paritaire interprofessionnelle régionale (CPIR), désormais appelée Association Transitions Pro (ATpro), le salarié a droit à une rémunération équivalent à **100 % du salaire moyen de référence** si celui-ci ne dépasse pas 2 SMIC. **L'employeur doit verser la rémunération** au salarié et payer les cotisations sociales correspondantes. Il se fait rembourser par la suite par la CPIR.
Le temps passé en formation est pris en compte pour le calcul des droits aux congés payés.
https://contrat-de-travail.ooreka.fr/astuce/voir/679595/conge-de-representation

Tout salarié qui souhaite participer à une **formation économique et sociale ou de formation syndicale organisée par une OS représentative** sur le plan national peut en bénéficier.
La durée totale de ce **congé ne peut excéder 12 jours** par salarié (18 jours pour les animateurs des stages et sessions). Pour en bénéficier, le salarié **adresse une demande à l'employeur, au moins 30 jours avant le début du congé** de formation. Ce congé de formation **est un droit.** Toutefois, si l'employeur estime, après avis conforme du comité social et économique, que cette absence pourrait avoir des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise, il peut le refuser. Son refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande. La durée de ce **congé est assimilée à une durée de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés**, du droit aux prestations d'assurances sociales et aux prestations familiales

FAITES VOUS CONNAITRE AVANT LE 14 AOUT RESTE 2 PLACES POUR 14 et 15 SEPTEMBRE— TOUS FRAIS PRIS EN CHARGE

VENEZ APPRENDRE A REDIGER VOTRE FICHE DE POSTE DONC DEFENIR VOTRE SALAIRE GRACE A LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE METALLURGIE

Petite réflexion bouddhiste

Un moine débutant dans la pratique du zen, dit à un maître: s'il vous plaît, enseignez moi comment pratiquer le zen ?
Il a reçu pour réponse : As-tu pris ton petit-déjeuner ? Oui , répondit le moine, j'ai fort bien mangé.
C'est bien, alors lave ton bol et range-le. Je comprends dit le moine. Chacun doit se nettoyer à fond, et résoudre ensuite le problème de son égo.
L'essence du zen
Sekkei HARADA Roschi



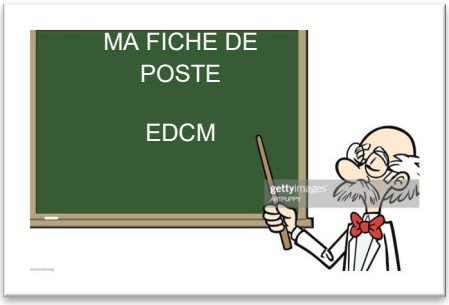
C'EST MOI ! MAIS PAS EN CE MOMENT ! CHANTAL

Dans ce numéro

- Mes congés
- Ma fiche de poste
- Les formations à suivre
- Cotation avec EDCM
- Les élections professionnelles
- Notre présence dans les organismes paritaires
- Mes vacances !!!

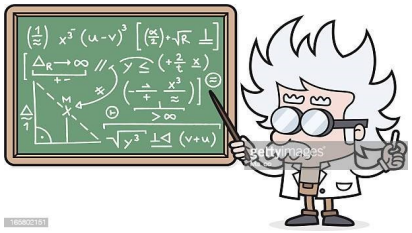


Être ou ne pas être, telle est la question ? Shakespeare (16è siècle -1564 / 1616)



Y-a-t-il pour l'âme plus de noblesse à endurer les coups et les revers d'une injurieuse fortune, ou à s'armer contre elle pour mettre frein à une marée de douleurs ? Mourir : dormir; c'est tout.

Cogito ergo sum ! Pourquoi Descartes a dit je pense donc je suis ? (16è siècle 1596 / 1650)



Descartes découvre que le sujet pensant est le seul être dont on ne peut mettre l'existence en doute, car douter est déjà penser, donc exister. La totalité de la connaissance sera reconstruite sur cette base fondatrice indubitable : le cogito (« je pense, donc je suis »).

***On mange les enfants ! Ou On mange, les enfants ! Alfred Gilde*r, demande à ses lecteurs de n'être "ni puristes ni laxistes" mais "exacts". "Le langage exact reste la condition nécessaire d'une pensée claire", dit-il. Alors, c'est promis, on ne mettra plus "gratuit" après "cadeau" ou "premier" avant "prototype". (Publié chez Omnibus). Il en est de même pour la ponctuation, sinon les enfants…**

Et là, vous vous dîtes, la canicule a tapé trop fort sur la tête de Chantal !

Non, loin s'en faut ! Ce que Shakespeare nous laisse entendre, c'est que nous nous devons de nous impliquer dans notre vie. Il nous invite à prendre part aux évènements qui vont interférer dans notre vie professionnelle et quotidienne. Et à surtout ne pas considérer, que ces actions sont subalternes. Le monde n'est pas encore devenu binaire !!!

Et Descartes de lui répondre… Ne laisse pas autrui faire les choix te concernant. Ils te sont propres et t'appartiennent. Prends le temps nécessaire à leur appréhension, à leur compréhension et mets toutes les chances de ton côté pour parvenir à tes fins. Ca évitera, et Alfred Gilder en sera plus que content, que nous mangions les enfants ce soir ou que nous mangions, les enfants. A table !

La nouvelle convention collective d'attache à l'emploi et non au salarié—Quid de l'age, ancienete, diplôme

La classification des emplois est un système commun à toutes les entreprises de la branche professionnelle qui permet d'analyser, de classer et de hiérarchiser les emplois de la métallurgie les uns par rapport aux autres. Elle classe les emplois, et non les salariés. Elle s'appuie sur la fiche descriptive de chaque emploi, rédigée en français et détallant le contenu de l'emploi réellement tenu, pour coter et classer les emplois par le biais d'une méthode et grâce à des outils définis de manière paritaire.

NE LAISSER PAS LA DIRECTIONSEULE FAIRE LE JOB !
DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE VIE PROFESSIONNELLE

https://www.convention-collective-branche-metallurgie.fr/documents/Flyer_salaries_consultation-web.pdf

LES FORMATIONS DISPENSEES ET INDISPENSABLES

- Ouverture sur le syndicalisme niveau 1 et 2—PREREQUIS
- Représentation du personnel dans l'entreprise
- Comité Social et Economique
- Les élections professionnelles dans l'entreprise
- Développer sa section syndicale
- Le contrat de travail
- ECDM : Classification
- Management de l'Equipe Syndicale
- Technique de négociation niveau 1 et 2
- Expression orale Gestuelle niveau 1 et 2
- Harcèlement et discriminations niveau 1 et 2
- Communication écrite

CES FORMATIONS (2 JOURS) PEUVENT SE FAIRE SUR MONTPELLIER DANS LE CADRE DE LA FORMATION SYNDICALE. ELLES SONT DONC PRISES EN CHARGE AVEC HEBERGEMENT POUR LES ADHERENTS QUI RESIDENT À PLUS DE 50 KM.

L'OUVERTURE SUR LE SYNDICALISME NIVEAU 1 ET 2 SONT LES-SEULS PRE-REQUIS POUR ACCÉDER À TOUTES LES AUTRES FORMATIONS.





LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

Et si je faisais la cotation de mon poste de travail

1. Complexité de l'activité
2. Connaissances
3. Autonomie
4. Contribution
5. Encadrement - Coopération
6. Communication

Et maintenant quel degré affecté à mon poste ?

Testez et dites-nous ce que ça a donné pour vous !

Source : https://cloud.fcmtm.com/nextcloud/index.php/s/r5zbLJMC7fLpayt?dir=undefined&openfile=281983

Vous y trouverez toutes les réponses à vos interrogations.



LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES ! NE PASSONS PAS À COTE



Ce petit **apartheid/encart** me semble totalement opportun. Comme nous le savons tous, nous venons ou sommes en train de **vivre la fin d'un cycle** électoral dans nos entreprises. Il y a 4 ans, **le Comité Social et Economique voyait le jour au détriment des instances représentatives classiques** des salariés. Les règles du dialogue social ont donc été impactées dans les mesures que nous connaissons tous.

Les **convocations** pour la **négociation des accords des protocoles** préélectoraux commencent à l'image des feuilles d'impôt à arriver dans les unions territoriales.

Il y a quelques semaines, une convocation n'a pas suivi correctement son cheminement pour parvenir jusqu'à nous. Le temps, nous en **avions un peu de temps** devant nous. Et, le temps de **nous retourner, il était derrière nous** et surtout dépassé par l'échéance.

La *Direction s'était fourvoyée*, mais comme nous souhaitions nous implanter dans l'entreprise ; d'autant que nous nous étions déjà raté sur le cycle électoral précédent***, nous avons toléré*** cette « erreur » de leur part.

Nous n'aurions pas du ! La loi de la causalité, vous connaissez ? ***Toutes les choses naissent grâce à des conditions données et disparaissent à cause des conditions.*** Le papillon a commencé à battre **des ailes avec un peu de retard** et là, **l'entreprise a dit que le terme était dépassé** et que notre liste ne pouvait être acceptée. **Nos candidats se présenteront donc au 2è tour sans étiquette !** Nous avons été lésés car nous avons été légers, pas assez rigoureux.

QUE ÇA NOUS SERVE DE LEÇON !!!

N'attendez pas d'entendre parler des élections professionnelles pour nous saisir. Dés aujourd'hui, **rapprochez-vous de vos DS, CSE** et autres organes d'informations. **Informez-nous des échéances à venir,** de sorte à ce que nous **soyons prêts à vous soutenir** dans ces démarches toujours un peu lourdes à gérer. Nous devons être invités par votre entreprise.

- Nous serons à vos côtés pour la **négociation du protocole d'accord préélectorale** avec le programme des élections induit,
- Nous vous rédigerons la **liste des candidatures** pour la campagne électorale,
- Nous vous aiderons dans la réalisation de votre **profession de foi**, si vous le souhaitez,
- Nous vous apporterons **un appui logistique**, si le besoin s'en faisait sentir,
- Nous participerons au **dépouillement des votes**,
- Être **présent s'il y a recours**, un litige
- **Désignation des membres du CSE**

Des salariés sans support syndical, n'auront pas la forcément la bonne maîtrise de us et coutumes des élections professionnelles. La non-connaissance des règles, peut permettre à l'employeur de jouer de son rôle de subordination. Donc ne restez pas seul !



Soyez investi pour vous , vos collègues et pour défendre vos droits. Ne laissez pas la direction faire son jeu.
Prenez les choses en main, nous vous guiderons pour accéder à la victoire !



NOTRE PRESENCE DANS LES ORGANISISMES PARITAIRES

Marie-Line BRUGIDOU
Présidente Union Régionale Occitanie
Présidente CPAM 31

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Garonne a mis en place un nouveau Conseil le 22 avril 2022, en présence d'Hubert VERDIER, chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de Sécurité sociale. **Marie-Line BRUGIDOU (CFE-CGC)** a été **élue pour 4ans, Présidente du Conseil.**

La présidente et les vice-présidents du Conseil. De gauche à droite : Nadine HERRERO, Jean-Bernard BERNOU, Marie-Line BRUGIDOU (présidente), Lucien AMOROS.

Les adhérentes et les adhérents qui ont des mandats auprès des organismes paritaires, connaissent bien Marie-Line. En leurs noms et au mien, nous lui adressons toutes nos félicitations pour cette présidence.

Quant aux autres adhérents, ***une rencontre*** *est d'ores et déjà prévue sur Toulouse et sa région. En présence* ***de*** **secrétaires nationaux** qui commencent leur tour de France par chez nous. Leur **sujet** est **de présenter et d'échanger** avec nos adhérents sur un le document, intitulé ***« Restaurer la confiance », qui se veut un outil de référence portant la vision et les propositions de la CFE-CGC sur des sujets majeurs pour les cinq années à venir.***

Un service de transport collectif peut se mettre en place en fonction des demandes, voir avec l'UD 34 Muriel ***04 67 22 08 88*** *ou nous en parler et nous ferons suivre.*

- VENEZ NOMBREUX -

TOUJOURS LA POUR VOUS

S.M.L.R.

Pour tout contact :

M. Jean FREZOU

Le Fontenelle G2

663 Rue du Pré aux Clercs

34090 MONTPELLIER

Téléphone :

06 09 84 04 32

Messagerie :

smlr.cfecgc@gmail.com



Alors je me suis dit je vais faire du **cat-sitting.** La canicule a eu raison de la citronnelle. **Le chat est africain**…et mon corps a eu à faire face à une lombalgie invalidante et sévère. Et de 3 !



Au printemps, je devais repartir sur les chemins de **St Jacques de Compostelle avec Emilio**, mais mon compagnon de marche a rencontré une brésilienne ! Et de 1 !



Je me suis dit, tant pis ! Je vais faire le **Chemin de Stevenson en compagnie d'un âne,** nous serons au moins 2 !
La photo n'est pas de moi, mais je veux **bien garder le muletier !**
Une épine calcanéum est venue contrariée mes projets ! Et de 2 !



Très belles et très heureuses vacances à toutes et à tous. Prenons soin les uns des autres sans oublier notre terre mère qui souffre tant. Chantal



Maintenant, **je m'en remets uniquement à mon karma !**

S'il m'est **favorable**, je ferai une retraite dans un temple bouddhiste pendant 3 semaines. Avec méditation silencieuse et introspection… **Sinon, je ferai autre chose** ! Il faut savoir **s'adapter** maintenant **devant l'impermanence des choses et des êtres.**